

Saint-Tropez, le 1er juillet 2022



Pôle Rayonnement  
tél : 04 94 55 90 00

Affaire suivie par  
Jennifer BLANQUET

**Objet :** Feu d'artifice du 14 juillet 2022  
**N/Réf :** SS/BR/NS/TO/JB/2022

A l'attention des usagers du Môle  
Jean Réveille

Madame, Monsieur,

Suite aux directives données par les services de l'Etat (Préfecture, Gendarmerie Nationale), un dispositif de sécurité est mis en place par la Ville à l'occasion du bal et du feu d'artifice du 14 juillet 2022.

Ainsi pendant la durée de l'événement :

La circulation des véhicules de toute nature, sera interdite (sauf pour les véhicules de sécurité, de secours, des services de la mairie, des prestataires de l'événement et ceux chargés de la collecte des ordures ménagères):

**Jeudi 14 juillet 2022, à partir de 19h jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, 01h**

Rue Gambetta, rue des Commerçants, rue Sibille, rue de la Citadelle, rue Allard, rue Laugier, rue Seillon, quai Jaurès, quai Suffren, quai Mistral, quai d'Estienne d'Orves, môle Jean Réveille et montée Honorat Coste.

Le stationnement des véhicules de toute nature (y compris les deux-roues), sera interdit :

**Jeudi 14 juillet 2022, à partir de 11h jusqu'au vendredi 15 juillet 2022, 02h**

Quai Suffren, quai Jaurès, quai Mistral, quai d'Estienne d'Orves, môle Jean Réveille et sur la première place de l'Hôtel de Ville.

Vous aurez la possibilité de stationner votre véhicule sur le parking du port les 14 et 15 juillet 2022, sans vous acquitter de la redevance de stationnement, en vous rendant avant votre sortie à l'accueil du parking du port, qui vous délivrera un ticket de sortie.

Je suis parfaitement consciente de la gêne occasionnée par ce dispositif, mais je ne saurai prendre le risque qu'un grave événement vienne gâcher cet événement.

Pour la Commune,  
Le Maire,

Sylvie SIRI



TOUS COURRIERS (FACTURES, DEVIS, ...) DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS IMPERSONNELLEMENT À MADAME LE MAIRE

Hôtel de Ville • BP 161 83992 Saint-Tropez Cedex • Tél. : 04 94 55 90 00

WWW.SAINT-TROPEZ.FR